



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2017_49

**Arrêté municipal portant fermeture exceptionnelle
du cimetière dans le cadre d'exhumations**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière ;
- Vu** la demande présentée par M. Louis PENTRELLA en date du 2 octobre 2017 ;

Considérant qu'il est nécessaire de fermer exceptionnellement le cimetière au public afin de procéder à l'opération de réduction et réunion de corps à l'emplacement 2 - 8 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le cimetière communal de Mignovillard est exceptionnellement fermé le mardi 3 octobre 2017 sur une plage horaire pouvant aller de 9h30 à 12h en raison de travaux de réduction et réunion de corps à l'emplacement 2 - 8.

Article 2 : L'entreprise Gauthier, sise 9 rue Saint-Germain à Mièges, est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées, sous réserve de respecter son obligation légale et réglementaire.

Article 3 : M. le Maire de Mignovillard est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'entreprise Gauthier et à la gendarmerie.

Mignovillard, le 2 octobre 2017

Le Maire,

Florent SERRETTE

